

**Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise**

**1.1 Identifiant de produit**

**Nom du produit** • **Blastable Application Adhesive**

**Description du produit** • Liquide blanc

**1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées**

**Utilisations pertinentes identifiées** • Adhésif

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique**

**Fabricant** • IKONICS Corporation  
4832 Grand Ave.  
Duluth, MN 55807  
United States  
www.ikonics.com  
sds@ikonics.com

**Téléphone (général)** • (218) 628-2217

**Téléphone (général)** • (800) 328-4261 - Sans frais

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

**Fabricant** • 1-800-424-9300 - Aux USA et au Canada

**Fabricant** • +1 703-527-3887 - Hors USA et Canada (frais virés acceptés)

**Section 2 : Identification des risques**

**UE/CEE**

Selon : règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) / REACH 1907/2006 [modifié par 2015/830]

**2.1 Classification de la substance ou mélange**

**CLP** • Non classé

**2.2 Éléments de l'étiquette**

**CLP**

**Mentions de danger** • Non classé

**Mises en garde**

**Prévention** • P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

**Réponse** • P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.

**Stockage/mise au rebut** • P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

## 2.3 Autres dangers

CLP • Aucune donnée disponible

---

### SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH): eptième édition révisée

## 2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger • Non classé

SGH (classification)

## 2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

Mentions de danger • Non classé

### Mises en garde

**Prévention** • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

**Réponse** • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.

**Stockage/mise au rebut** • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

## 2.3 Autres dangers

UN GHS • Aucune donnée disponible

---

### États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

## 2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Non classé

## 2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

### Mises en garde

**Prévention** • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

**Réponse** • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.

**Stockage/mise au rebut** • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

## 2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible

---

### Canada

Selon: WHMIS 2015

## 2.1 Classification de la substance ou mélange

WHMIS 2015 • Non classé

## 2.2 Éléments de l'étiquette

WHMIS 2015

### Mises en garde

**Prévention** • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

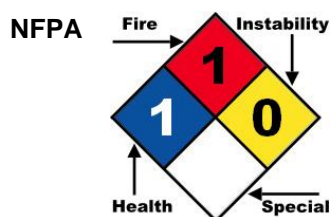
**Réponse** • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire.  
Continuer à rincer.

**Stockage/mise au rebut** • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

## 2.3 Autres dangers

WHMIS 2015 • Aucune donnée disponible

## 2.4 Autres informations



Voir la section 12 pour les informations écologiques.

## Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1 Substances

### 3.2 Mélanges

Composition				
Nom chimique	Identifiants	%	LD50/LC50	Classifications selon réglementation/directive
Alcool isopropylique	CAS:67-63-0 Numéro de code:200-661-7 UN:UN1219 EINECS:200-661-7	6%	Inhalation-Rat LC50 • 16000 ppm 8 Hour(s) Peau-Lapin LD50 • 12800 mg/kg Ingestion/Oral-Rat LD50 • 5000 mg/kg	<b>EU CLP:</b> Irrit. Ocul. 2, H319; STOT SE 3: Narc., H336; Liq. Infl. 2, H225 <b>UN GHS Rev. 3:</b> Irrit. Ocul. 2A; STOT SE 3: Narc.; Liq. Infl. 2 <b>OSHA HCS 2012:</b>

## Section 4 — Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins

**Inhalation** • EN CAS D'INHALATION : si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Appeler les urgences.

- Peau**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- Yeux**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Ingestion**
- En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Rincer la bouche. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.

## 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Agents extincteurs

- Agent extincteur convenable**
- INCENDIES MINEURS : poudre sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. INCENDIE MAJEUR : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire.
- Agent extincteur inapproprié**
- Aucune donnée disponible
- Mesures de lutte contre l'incendie**
- Les pompiers doivent porter un ensemble complet de vêtements de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.  
Tenir à l'écart le personnel non autorisé  
Ventiler les espaces clos avant d'entrer.  
INCENDIES MAJEURS : utiliser l'agent extincteur approprié au type d'incendie environnant.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion**
- Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Produits de combustion dangereux**
- Produits de combustion incluent : oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible.  
Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.  
Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA).

### Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Précautions individuelles**
- Ne pas toucher ni marcher à travers la matière déversée. Ventiler les espaces clos.
- Mesures d'urgence**
- Aucune procédure d'urgence ne devraient être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales, comme l'a recommandé Utiliser les procédures de nettoyage normales.

#### 6.2 Précautions environnementales

- DÉVERSEMENTS importants: empêcher l'entrée dans les voies navigables, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

## 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

### Mesures de confinement/de nettoyage

- Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié  
Contenir et/ou absorber les déversements avec une matière inerte (comme du sable ou de la vermiculite) puis mettre dans un conteneur approprié

## 6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

## Section 7 — Manutention et stockage

### 7.1 Précautions pour une manutention sans danger

#### Manutention

- Respecter les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

### 7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

#### Stockage

- Entreposer loin de chaleur extrême. Ne pas congeler. Garder le conteneur fermé quand il n'est pas utilisé.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

## Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition/ Lignes directrices						
	Résultat	ACGIH	Canada Alberta	Canada Colombie-Britannique	Canada Northwest Territories	Canada Nouveau-Brunswick
Alcool isopropylique (67-63-0)	STELs	400 ppm STEL	400 ppm STEL; 984 mg/m <sup>3</sup> STEL	400 ppm STEL	500 ppm STEL; 1228 mg/m <sup>3</sup> STEL	500 ppm STEL; 1230 mg/m <sup>3</sup> STEL
	TWAs	200 ppm TWA	200 ppm TWA; 492 mg/m <sup>3</sup> TWA	200 ppm TWA	400 ppm TWA; 983 mg/m <sup>3</sup> TWA	400 ppm TWA; 983 mg/m <sup>3</sup> TWA
Limites d'exposition/ Lignes directrices (Suite)						
	Résultat	Canada Nouvelle-Écosse	Canada Nunavut	Canada-Manitoba	Canada-Ontario	Québec Canada
Alcool isopropylique (67-63-0)	STELs	400 ppm STEL	500 ppm STEL; 1228 mg/m <sup>3</sup> STEL	400 ppm STEL	400 ppm STEL	500 ppm STEV; 1230 mg/m <sup>3</sup> STEV
	TWAs	200 ppm TWA	400 ppm TWA; 983 mg/m <sup>3</sup> TWA	200 ppm TWA	200 ppm TWA	400 ppm TWAEV; 985 mg/m <sup>3</sup> TWAEV
Limites d'exposition/ Lignes directrices (Suite)						
	Résultat	Canada-Saskatchewan	Canada-Yukon	France	NIOSH	OSHA
Alcool isopropylique (67-63-0)	STELs	400 ppm STEL	500 ppm STEL; 1225 mg/m <sup>3</sup> STEL	400 ppm STEL [VLCT]; 980 mg/m <sup>3</sup> STEL [VLCT]	500 ppm STEL; 1225 mg/m <sup>3</sup> STEL	Non établi
	TWAs	200 ppm TWA	400 ppm TWA; 980 mg/m <sup>3</sup> TWA	Non établi	400 ppm TWA; 980 mg/m <sup>3</sup> TWA	400 ppm TWA; 980 mg/m <sup>3</sup> TWA

### 8.2 Contrôles d'exposition

#### Mesures/contrôles techniques

- Aspiration locale est recommandée mais pas obligatoire. Prévoyez une ventilation adéquate si nécessaire.

#### Équipement de protection individuelle

##### Pictogrammes



##### Respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

##### Yeux/visage

- Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial).

##### Mains

- Porter des gants de protection - en caoutchouc ou néoprène.

**Peau/corps**

- Porter des vêtements de protection - tablier ou autres revêtements imperméables corps.

**Considérations générales d'hygiène industrielle**

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

- Aucune donnée disponible

**Section 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques**

<b>Description de la matière</b>			
Forme physique	Liquide	Apparence/description	Liquide visqueux.
Couleur	Blanc	Odeur	Alcool isopropylique
Goût	Sans objet	Seuil de perception de l'odeur	Sans objet
Propriétés physiques et chimiques	Sans objet		
<b>Propriétés générales</b>			
Point d'ébullition	100 C(212 F)	Point de fusion	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet	pH	Aucune donnée disponible
Densité	8.4 lbs/gal	Solubilité dans l'eau	Dispersible
Viscosité	Aucune donnée disponible	Propriétés explosives :	Sans objet
Propriétés comburantes :	Sans objet		
<b>Volatilité</b>			
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	COV (poids)	6%
Éléments volatils (poids)	78.5 %		
<b>Inflammabilité</b>			
Point d'éclair	> 200 F(> 93.3333 C)	LSE	Aucune donnée disponible
LIE	Aucune donnée disponible	Autoinflammation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet		
<b>Environnemental(e)</b>			
Demi-vie	Aucune donnée disponible	Coefficient de partage octanol/eau	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution eau/huile	Aucune donnée disponible	Facteur de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Facteur de bioconcentration	Aucune donnée disponible	Demande biochimique d'oxygène DBO/DBO5	Aucune donnée disponible
Demande chimique d'oxygène	Aucune donnée disponible	Persistance	Aucune donnée disponible
Dégradation	Aucune donnée disponible		

**9.2 Autres informations**

- Aucune donnée disponible

**Section 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

- Stable

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**

- Excès de chaleur. Évitez de geler.

## 10.5 Matériaux incompatibles

- Aucune donnée disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux forment soumis au feu - oxydes de carbone (COx). Aucun décomposition n'est prévu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## Section 11 — Information toxicologique

### 11.1 Informations sur les effets toxiques

Composants		
Alcool isopropylique (6%)	67-63-0	<b>Irritation:</b> Oeil-Lapin • 100 mg 24 Hour(s) • Irritation modérée; <b>Toxicité aiguë:</b> Ingestion/Oral-Rat LD50 • 5000 mg/kg ; <i>Comportement:</i> <b>Anesthésie générale</b> ; Inhalation-Rat LC50 • 16000 ppm 8 Hour(s); Peau-Lapin LD50 • 12800 mg/kg

#### Effets éventuels sur la santé

##### Inhalation

- Aigu (immédiat)**
  - Peut provoquer une légère irritation.
- Chronique (différé)**
  - Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.

##### Peau

- Aigu (immédiat)**
  - Peut provoquer une légère irritation.
- Chronique (différé)**
  - Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.

##### Yeux

- Aigu (immédiat)**
  - Peut provoquer une irritation.
- Chronique (différé)**
  - Une exposition répétée et prolongée peut être nocive.

##### Ingestion

- Aigu (immédiat)**
  - Peut causer des troubles gastro-intestinaux, y compris diarrhée, nausées et vomissements.
- Chronique (différé)**
  - Aucune information spécifique disponible.

## Section 12 — Information écologique

### 12.1 Toxicité

- Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

## Section 13 — Considérations de mise au rebut

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Déchets du produit** • Débarrassez-vous des contenu conformément à l'échelle locale, régionale, les réglementations nationales et/ou internationales.
- Conditionnement des déchets** • Éliminer le récipient conformément à l'échelle locale, régionale, les règlements nationaux et/ou internationaux.

### 13.2 Autres informations

- Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets approuvé.

## Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IMO/IMDG	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IATA/ICAO	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur** • Rien de précisé

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** • Sans objet.

**14.8 Autres informations**

- DOT • Non réglementé  
 OMI/IMDG • Non réglementé  
 IATA/ICAO • Non réglementé

## Section 15 — Informations réglementaires

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

**Classifications de dangers SARA** • Aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

## Section 16 — Autres informations

### Phrases pertinentes (code et texte entier)

- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.



- Date de la dernière révision** •
  - Date de préparation** • 10 septembre 2020
  - Autres informations** • Approuvé par : Troy Bergstedt, directeur de la recherche chimique, (218) 628-2217 ext.142.
  - Déclaration de non-responsabilité** • Les informations contenues dans ce document sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correcte. Étant donné que cette information ait été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources pas sous la supervision directe, aucune affirmation n'est faite que les renseignements sont exacts, fiables, complets, ou représentant et l'acheteur peuvent se fier à ce sujet uniquement aux risques de l'acheteur. Nous ne faire aucune garantie que les précautions de santé et de sécurité que nous avons suggérée sera adéquates pour tous les individus et / ou des situations mettant en cause sa manipulation et utilisations. Aucune garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de ces données ou les résultats qui en découlent. Vendeur n'assume aucune responsabilité pour dommage à l'acheteur ou de tiers pour cause immédiate du matériau si sécurité raisonnable des procédures ne sont pas respectés comme stipulé dans la feuille de données.
-